

**CERTIFICAT DE VENTE OU DE CESSION  
D'UN VÉHICULE D'OCCASION**

*À remplir sans rature ni surcharge en 2 exemplaires*

*Je soussigné(e)*

Nom (nom de jeune fille pour les dames) : .....

Nom d'usage : ..... ou Raison sociale : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (à toutes fins utiles) : .....

VENDEUR

TAMPON  
OBLIGATOIRE

*Déclare avoir vendu ou cédé à*

Nom (ou nom de jeune fille pour les dames): .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (à toutes fins utiles) : .....

ACQUÉREUR

*Le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :*

Marque (D.1) : ..... N° d'immatriculation (A) : .....

N° dans la série du type (E) : .....

*Attestation sur l'honneur*

Je certifie que ce véhicule n'a subi aucune modification notable susceptible de justifier une réception à titre isolé.

Fait à ....., le ..... Signature : .....

*Réglementation*

☞ **Art. 106 du Code de la Route** - En cas de vente d'un des véhicules visés à l'article 101, l'ancien propriétaire doit, sans délai, adresser au Service des Titres de Circulation **le certificat d'immatriculation**, qui lui a été délivré, ainsi que **le jeu des plaques minéralogiques** correspondant accompagné d'une **déclaration** l'informant **de la vente** et indiquant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. Lorsque celui-ci aura son domicile à l'étranger, un certificat pour l'obtention des titres de circulation à l'étranger sera délivré au vendeur.

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00